99 - 1565
RG 99-99103

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu les articles 377 (complété par l'article 15 de la loi n° 94-126 du 11 février 1994) et 382 de la loi du 24 juillet 1966 ;

Vu la requête présentée par :

LA SOCIETE AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE

ET LA SOCIETE AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Nommons :M ① Bertrand Blujat -
② Edmond Lalleche.

demeurant : ① Ernst & Young Audit SA - Tour Manhattan, Cedex 21, 92095 Paris La Defense 2

en qualité de commissaire à la scission . ② 8 av. Delcassé 75378 Paris Cedex

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris, le 5/12/99

Le Greffier,

A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

J-P. MATTEI

99_99.103
99_1565

REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

BUREAU
ARRIVÉE
368.825
AU GREFFE

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Les soussignés :

95B16631

- Madame Dominique SENEQUIER agissant en qualité de Président du Directoire de la société AXA Investment Managers Private Equity Europe, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 787 500 Euros, dont le siège social est 46, avenue de la Grande Armée 75017 Paris, inscrite au Registre du Commerce sous le n° R.C.S. PARIS B 403 201 882,

- Monsieur Jean-Louis LAURENS agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société AXA Investment Managers Paris, société anonyme au capital de 486 406 euros, dont le siège social est 46, avenue de la Grande Armée 75017 Paris, inscrite au Registre du Commerce sous le n° R.C.S. PARIS B 353 534 506,

ont l'honneur de vous exposer qu'il est envisagé que AXA Investment Managers Paris fasse à AXA Investment Managers Private Equity Europe un apport partiel d'actif correspondant à son activité de capital investissement. L'opération d'apport est placée sous le régime des scissions (Article 387 de la loi du 24 juillet 1966).

Cet apport sera effectué aux charges, conditions et modalités définies aux termes d'un traité d'apport à intervenir.

En conséquence de ce qui précède, les soussignés, pour le compte des sociétés concernées, prient qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner un ou plusieurs commissaires à la scission avec pour mission d'apprécier la valeur des apports qui doivent être consentis à titre d'apport partiel d'actif, de vérifier les valeurs relatives ainsi que les rapports d'échange des droits sociaux et des biens apportés et d'en faire rapports conformément aux articles 193 et 377 de la loi du 24 juillet 1966.

Ils vous prient d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de leur respectueuse considération.

Présentée à Paris, le 7 décembre 1999

Jean-Louis LAURENS
Président du Conseil d'Administration
d'AXA Investment Managers Paris

Dominique SENEQUIER
Président du Directoire
d'AXA Investment Managers Private Equity Europe